

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

DISCOURS DE CLÔTURE

DE

MONSIEUR LAURENT ESSO

**MINISTRE D'ETAT,
MINISTRE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX
DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

**PRESIDENT DU COMITE TECHNIQUE SPECIALISE
DE L'UNION AFRICAINE SUR LA JUSTICE
ET LES AFFAIRES JURIDIQUES**

A L'OCCASION

**DE LA DEUXIEME REUNION ORDINAIRE
DU COMITE TECHNIQUE SPECIALISE DE
L'UNION AFRICAINE SUR LA JUSTICE
ET LES AFFAIRES JURIDIQUES**

LOME, 09 SEPTEMBRE 2016

Monsieur le Ministre de la Justice de la République Togolaise,

Mesdames, Messieurs les Ministres en charge de la Justice, des Droits de l'Homme, du Constitutionnalisme et de l'Etat de Droit des Etats membres de l'Union Africaine,

Chers membres de la Commission de l'Union Africaine,

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Au moment où s'achèvent deux jours d'intenses travaux dans le cadre de la Deuxième Réunion du Comité Technique Spécialisé (CTS) de l'Union Africaine sur la Justice et les Affaires Juridiques, je suis très honoré de prendre à nouveau la parole.

Comme nous l'avions souhaité, nos délibérations se sont déroulées dans un esprit de convivialité et surtout de convergence de vues.

Soyez en fraternellement remerciés.

Au cours de ces assises, conformément à la mission qui nous est assignée, nous avons examiné la cohérence juridique de quatre projets de textes relatifs à la fois aux instruments normatifs substantiels et aux instruments portant sur des arrangements institutionnels.

S'agissant des instruments substantiels, nous avons validé le Projet de Charte sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique.

Pour ce qui est des arrangements institutionnels, nous avons validé l'Amendement proposé à l'article 10(4) de la Constitution de la Commission Africaine de l'Aviation Civile en vue de réajuster le quorum pour permettre à cette Agence de mieux fonctionner.

Comme vous le savez, cette solution s'est imposée comme une voie médiane, non comme une prime à un absentéisme qui paralyserait le fonctionnement de l'institution, mais avec l'ambition d'encourager les Etats qui participent effectivement aux travaux de cette Agence, en facilitant la procédure de prise de décision.

Nous avons émis le vœu d'un meilleur engagement pour soutenir la mission de cette Agence qui s'occupe d'un secteur aussi sensible que celui de l'aviation civile. Il s'agit bien d'un secteur stratégique au cœur de l'intégration africaine avec la facilitation des échanges intra africains, la circulation des personnes et des biens.

Pour ce qui est du Projet d'amendement à l'article 5 alinéa 1 du Protocole relatif à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples portant sur la création de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, la posture que nous avons adoptée s'inscrit dans la logique de la préservation de la légalité du processus. C'est pour cette raison que le Projet a été retourné à la Commission de l'Union aux fins de s'assurer de la conformité de la procédure d'amendement aux exigences du Protocole lui-même.

Avec les Statuts d'AFRIPOL que nous avons également examinés et approuvés, nous avons accompli un grand pas dans l'amélioration de la coopération entre les institutions de Police de nos différents pays.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Au moment où le rideau tombe sur nos assises, je voudrais saluer le soutien de la Commission à travers les éclairages constants que nous a apportés le Bureau du Conseiller juridique et ses autres unités de travail.

Je voudrais surtout apprécier la compétence des experts qui, après une semaine de travail soutenu ont soumis à notre examen des projets de texte cohérents. La qualité du travail fourni nous a permis de les adopter sans difficultés majeures.

Je félicite par la même occasion les services techniques pour leur grande capacité de travail et surtout pour leur compétence. Je pense notamment aux personnels du Secrétariat et au Service de l'interprétariat sans lesquels la conduite des travaux aurait été bien compliquée.

Je voudrais enfin, et tout particulièrement relever la chaleureuse hospitalité de Monsieur le Président de la République Togolaise et de son Gouvernement.

Nous avons aussi bien compris que c'est là une invitation adressée à chacun de nous de revenir souvent dans ce beau pays.

En souhaitant à chacun de nous un bon retour dans nos pays respectifs,

Je déclare clos les travaux de la Deuxième Réunion ordinaire du Comité Technique Spécialisé de l'Union Africaine sur la Justice et les Affaires Juridiques.

Je vous remercie de votre bienveillante attention./-